Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 72 (1977)
Heft: 2-fr: L'heure de vérité

Artikel: "Albatros"
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174651

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

aux paysages et aux localités sont donc bien plus restreintes.
Ce fait paraît évident quand on compare les développements d'une autoroute avec ceux d'une double voie ferrée (qui a en outre la même capacité de transport), et qu'on se rappelle toutes les atteintes aux localités historiques que le réseau routier a exigées, et toutes les nuisances, matérielles et immatérielles, qu'il apporte partout où il passe.

Système à revoir

L'honnêteté oblige à reconnaître que la commodité maximale et la protection de l'environnement ne sont pas compatibles.

Le moyen de transport sans doute le plus commode, grâce à son rayon d'action à peu près illimité dans l'espace et dans le temps, la voiture, exige de tels sacrifices en valeurs de la Création, qu'il devra dans l'avenir être utilisé avec beaucoup plus de retenue. Si la mobilité, en tant que conquête de l'homme, doit subsister, il lui faut recourir davantage aux moyens économiques que sont les transports publics, et avant tout le rail.

La *tendance* qui s'est manifestée ces dernières décennies, d'une politique du trafic destructrice de l'environnement, doit être *freinée*. En plus de notables renoncements à certaines constructions routières, c'est surtout une modification du système de financement des transports qui sera indispensable, tant aux recettes qu'aux dépenses. Pour ce qui concerne la charge incombant au particulier, celui qui roule «à l'économie» doit être ménagé dans la mesure où il épargne l'environnement. Les moyens financiers disponibles ne doivent pas dépendre d'un *automatisme*, mais être utilisés de telle manière qu'en fin de compte, les prestations de trafic nécessaires puissent être fournies de la façon qui tient le mieux compte de l'environnement. *Robert Munz*

Ci-dessous: L'honnêteté oblige à reconnaître que la commodité maximale et la protection de l'environnement ne sont pas compatibles (photo Schneider).

«Albatros»

ti. En septembre 1974 a été déposée à Berne l'initiative «Albatros», revêtue de 53000 signatures. Elle tend à réduire les émanations de gaz polluantes des nouvelles voitures, à renforcer les prescriptions sur la fumée des moteurs Diesel, et à limiter les émanations des motos et des vélos-moteurs. Cela en considération de la pollution générale de l'air et de ses dangereux effets, à long terme, sur la santé de l'homme, de la flore et de la faune, et sur les conditions climatiques.
L'initiative demande que seules soient autorisées les nouvelles voitures dont la quantité de gaz dommageable ne dépasse pas les valeurs suivantes par véhicule et par kilomètre parcouru: 7,00 g de monoxyde de carbone (actuellement 46!); 0,35 g d'hydrogène de carbone (3,00!); 0,60 g d'oxyde d'azote (pas de limite actuellement!). Voilà qui concerne avant tout les fabricants européens d'automobiles! Techniquement et juridiquement, de telles exigences sont parfaitement applicables, comme le montre l'exemple du Japon et des E.-U. depuis quelques années.
Notre Parlement a néanmoins rejeté l'initiative récemment, estimant que la politique du gouvernement en cette matière vise au même but. C'est entendu. Mais il ne s'agit en fait que de déclarations d'intention, sans aucun caractère juridiquement obligatoire, ce pourquoi, pour le moment, tout reste en l'état. C'est aussi pourquoi les auteurs de l'initiative ne l'ont pas retirée.
Avec eux et avec d'autres organisations pour la protection de l'environnement, la Ligue suisse du patrimoine national entend soutenir cette initiative, tout en regrettant qu'elle n'ait rien prévu quant à la teneur de l'essence en plomb. Le scrutin populaire est prévu pour le 25 septembre 1977.